



Initiation Patinage - Patinage Synchronisé - Danse sur Glace - Loisir - Curling- Freestyle

Pièces jointes : Ordre du jour et texte du projet des résolutions
Notice explicative des procédures de vote
Formulaire de vote par procuration
Formulaire de candidature au Comité Directeur
Procès-verbaux des AGO du 23 juin et 8 juillet 2022

Rouen, le 14 mai 2023

Objet : Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Madame, Monsieur, Cher adhérent,

J'ai le plaisir de vous informer que l'assemblée générale ordinaire de l'association du Rouen Olympic Club aura lieu :

le 29 Juin 2023 à 20h00
au Centre Performance Glace (ex : Ecole Brevière)
Avenue Chastelain – 76100 ROUEN

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Adoption des procès-verbaux des précédentes assemblées générales ordinaires du 23 juin et 8 juillet 2022
- Lecture et approbation du rapport moral et financier de l'association
- Vote du compte de résultat et du bilan de l'exercice clos au 30 avril 2023
- Affectation du résultat
- Vote du budget de l'exercice prévisionnel du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
- Fixation du montant des cotisations pour la saison sportive 2023-2024
- Questions écrites
- Mandats au Comité Directeur :
 - ⚡ Fin de mandat de membres
 - ⚡ Nomination des nouveaux membres

Je vous rappelle que, conformément à l'article 15 de nos statuts, seules les questions inscrites à l'ordre du jour peuvent être débattues lors de l'assemblée générale.

A cet égard, les membres de l'association peuvent faire inscrire une question à l'ordre du jour, dans les conditions prévues au même article des statuts : « *L'assemblée délibère sur les seules questions inscrites valablement à l'ordre du jour. Sont considérées comme telles, en plus de celles légalement obligatoires, les questions des membres adressées au Président, par tout moyen écrit (par courrier électronique à roc.presidence@gmail.com), huit jours ouvrables maximum avant la date de la tenue de l'Assemblée Générale* », soit le 20 juin 2023.

Seuls les membres présents à l'assemblée générale pourront prendre part aux votes.

J'espère votre présence, mais au cas où vous ne pourriez assister à cette assemblée générale, vous trouverez en annexes le formulaire de vote par procuration ainsi qu'une note explicative de la procédure vous permettant de vous y faire représenter.

Des postes seront à pourvoir dans le Comité Directeur, vous avez la possibilité en votre qualité d'adhérent de postuler à un mandat en son sein. Pour cela, je vous prie de me retourner le formulaire de candidature dûment rempli, au plus tard 8 jours avant la tenue de la présente assemblée (soit le 21 juin 2023). Ce formulaire sera adressé par courriel au président à roc.presidence@gmail.com. Je vous rappelle que tout formulaire de candidature incomplet sera déclaré non valable. Par ailleurs, conformément à la législation en vigueur, la présence du candidat à ladite assemblée générale est obligatoire. Tout candidat absent sera déclaré inéligible.

Au cas où le quorum ne serait pas atteint, la seconde assemblée générale sera convoquée

le 6 juillet 2023 à 20h00

selon les mêmes dispositions

à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher adhérent, l'expression de ma respectueuse considération.

La Présidente
Sandrine DEVAUX

